

# Régime Fiscal de faveur pour les Tunisiens résidents en France

## L'Union Tunisienne de banques veut renforcer son action vers les migrants en Europe



La Banque Européenne d'Investissement (BEI) vient de passer un marché de services pour une assistance technique à l'Union Tunisienne de banques (UTB) afin d'encourager les Tunisiens résident en Europe à s'engager dans des projets de développement dans leur pays d'origine. Le marché s'inscrit dans un programme de "Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat" (FEMIP) et fait suite à une étude initiée en 2006 par la BEI sur les transferts des migrants méditerranéens en Europe en vue de "maximiser

l'impact de ces transferts sur le développement économique des pays partenaires de la Méditerranée".

L'opération conduite par la BEI porte sur un budget maximal de 500 000 euros. Ce financement doit permettre à l'UTB d' "intensifier ses efforts pour rehausser la contribution des tunisiens résident en Europe en général et en France en particulier, à la concrétisation des objectifs de développement de la Tunisie". Il s'agit de "mobiliser l'épargne des Tunisiens résident en France et en Europe, de faciliter leurs transferts et de canaliser ces transferts vers des projets de développement et également de favoriser les opérations d'échange et de partenariat entre la Tunisie et les pays européens".

### Des transferts de plus en plus importants

De son côté, la Tunisie a lancé un plan quinquennal pour la période 2007-2011 pour stimuler le développement économique et social du pays, qui s'appuie en particulier sur des actions menées en direction des Tunisiens résident à l'étranger. L'objectif affiché est notamment d'intensifier les flux de capitaux vers la Tunisie pour "multiplier les projets d'investissement productifs" et "consolider les échanges avec l'extérieur".

Les transferts d'argent des migrants Tunisiens vers leur pays d'origine ont pratiquement doublé sur 10 ans, pour passer de 612 millions d'euros en 1996 à 1,15 milliard en 2006 et 1,4 milliard en 2007. La BEI souligne également que ces migrants ont mis en place en 2006 près de 480 projets, représentant près de 14 millions d'euros. Plus de 7 milliards de euros sont transférés chaque année via des canaux officiels par les migrants depuis l'Europe vers les huit pays méditerranéens, de 12 à 14 milliards d'euros en tenant compte des transferts dits "informels".

### L'UTB contractualise avec la France

Par ailleurs, le dispositif français de "compte épargne co-développement" ([Voir Co-Developpement.org](http://Voir Co-Developpement.org)), destiné à inciter les migrants à investir dans un projet économique dans leur pays d'origine, "va être effectivement distribué en France d'ici la fin du mois de janvier par l'Union tunisienne de banques".

L'annonce a été faite le 13 janvier 2009 par Brice Hortefeux, alors ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, lors de la présentation de son bilan et au moment de son remplacement à ce poste par Eric Besson.

Le Groupe Caisse d'épargne est la seule banque à ce jour à avoir contracté avec l'Etat français pour la mise en place du "compte épargne co-développement", un dispositif complexe qui ne rencontre toujours pas une véritable adhésion des migrants.

Le Compte Épargne Codéveloppement vous permet d'épargner dans d'excellentes conditions dès lors que les sommes déposées sur ce compte sont investies dans votre pays d'origine.



#### Siège

19, rue des Pyramides  
75001 Paris  
Tél : 01.53.45.30.30  
Fax : 01.42.60.90.13  
admin@utbbank.fr

#### Agence Paris-Belleville

26-28, boulevard de Belleville  
75020 Paris  
Tél : 01.43.66.60.81  
Fax : 01.43.66.13.84  
agencedeparis@utbbank.fr

#### Agence internationale de Tunis

Angle avenue Mohamed V  
Rue 8006 Montplaisir  
1002 Tunis Belvédère  
Tél : +216.71.950.100  
Fax : +216.71.950.016  
utb@utb-tunis.fn.tn

#### Agence Paris-Pyramides

19, rue des Pyramides  
75001 Paris  
Tél : 01.53.45.30.32  
Fax : 01.53.45.30.53  
agencedusiege@utbbank.fr

#### Agence de Marseille

20, boulevard d'Athènes  
13001 Marseille  
Tél : 04.91.50.71.21  
Fax : 04.91.95.63.63  
agencedemarseille@utbbank.fr



Union Tunisienne de Banques  
France



## COMPTE ÉPARGNE CODÉVELOPPEMENT (CEC)



### Le CEC vous permet :

- une rémunération de votre épargne
- une réduction d'impôt
- un investissement productif

Pour financer un projet d'investissement dans votre pays,  
placez vos économies dans un **Compte Épargne Codéveloppement**

Destiné à recevoir l'épargne des étrangers installés en France qui veulent investir dans leur pays d'origine, le CEC vous permet une rémunération de cette épargne avec une réduction d'impôt sur le revenu.

## QUI PEUT OUVRIR UN COMPTE ÉPARGNE CODÉVELOPPEMENT ?

Le CEC peut être ouvert par toute personne physique

- ayant la nationalité d'un pays figurant sur une liste fixée par arrêté,
- détenant une carte de séjour lui permettant d'exercer une profession en France.

## CONDITIONS D'OUVERTURE DU COMPTE

Pour ouvrir un CEC, il suffit de :

- présenter une carte de séjour en cours de validité,
- signer une convention avec la banque.

Il ne peut être ouvert qu'un seul compte par personne.

## MODALITÉS DE DÉPÔT ET DURÉE DU COMPTE

- Le versement initial est au minimum de 50 €.
- Le solde du compte ne peut jamais être inférieur à 50 €.
- Le montant maximum des sommes versées sur ce compte est de 50 000 € hors intérêts.
- La durée du compte est de :
  - 1 an au minimum,
  - 6 ans au maximum.

*L'UTB est un établissement habilité par convention avec l'État à ouvrir des Comptes Épargne Codéveloppement*

## RETRAITS DES SOMMES DÉPOSÉES SUR CE COMPTE

Pour retirer de l'argent, il suffit de fournir à la banque :

- une attestation sur l'honneur de bonne fin des fonds retirés du compte,
- les pièces justificatives de votre investissement (détail du projet, promesse de vente en cas d'achat d'un immobilier ou d'un fonds de commerce...).

## RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES FISCAUX

Le CEC est rémunéré à un taux fixé par convention entre la banque et le titulaire du compte.

Il donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 40 % des sommes effectivement versées, dans la limite annuelle :

- de 25 % du revenu net global,
- et de 20 000 € par personne composant le foyer fiscal.

## INVESTISSEMENTS POSSIBLES AVEC LE CEC

Le titulaire de ce compte est autorisé à investir dans son pays d'origine, notamment dans :

- la création, la reprise ou la prise de participation dans les entreprises locales,
- l'abondement de fonds destinés à des activités de microfinance,
- l'acquisition d'immobilier d'entreprise, d'immobilier commercial ou de logements locatifs,
- le rachat de fonds de commerce,
- le versement à des fonds d'investissement dédiés au développement ou à des sociétés financières spécialisées dans le financement à long terme.



Union Tunisienne de Banques



[www.utbbank.fr](http://www.utbbank.fr)

[www.utbbank.fr](http://www.utbbank.fr)

## Qu'est-ce que le compte épargne codéveloppement ?

Source : ([http://www.premier-mpement\\_57635.html](http://www.premier-mpement_57635.html))

Le **compte épargne codéveloppement (CEC)**, créé par la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, permet aux personnes ayant la nationalité d'un pays en voie de développement, vivant en France et détenant une carte de séjour, d'épargner en bénéficiant d'un avantage fiscal dès lors que les sommes sont réinvesties dans leur pays d'origine.

### **Le décret**

Le **décret d'application** du compte épargne codéveloppement est paru le 18 février 2007. Depuis le 11 septembre, la Caisse d'Epargne est le premier établissement bancaire à être habilité, par convention avec l'Etat, à ouvrir de tels comptes. Elle lancera son produit début 2008.

### **Objectifs**

Le CEC permet aux ressortissants des pays figurant sur la liste fixée par arrêté du 23 mars 2007 d'épargner pour un investissement dans leur pays d'origine. L'idée étant de favoriser le développement de l'activité économique de ces pays et de préparer le retour des migrants.

### **Les types d'investissement concernés**

L'investissement peut prendre différentes formes : création ou reprise d'entreprise, prise de participation, achat d'immobilier commercial ou de fonds de commerce, investissement locatif, contribution à des activités de micro-finance...

### **Crédit d'impôts**

L'épargnant profitera en France d'une exonération fiscale de 25 % des sommes épargnées.

### **Comment ouvrir un CEC ?**

Il faut contacter sa banque, mais toutes n'ont pas encore mis en place la gestion de ces nouveaux comptes épargne.

### **Fonctionnement**

Le compte peut être ouvert pour une durée allant de un à six ans, avec un versement initial de 50 euros afin de rendre le dispositif très accessible. Le plafond des dépôts est fixé à 50 000 euros. La rémunération est librement fixée par la banque. Un seul compte épargne codéveloppement par personne peut être ouvert. Pour retirer son épargne, l'épargnant doit indiquer les détails de son projet d'investissement sur un formulaire dédié.

### **En bref, sur le même thème : le ministère de l'Economie va ouvrir un site comparatif**

Christine Lagarde a annoncé la création, probablement dans la deuxième quinzaine d'octobre, d'un site internet permettant de comparer les coûts des envois d'argent à l'étranger. Établissements bancaires et sociétés de transfert d'argent seront ainsi ouvertement mis en concurrence, ce qui devrait avoir un effet sur les prix.